

VILLE de ROYAN

Arrondissement de
ROCHEFORT

Département de
la Charente-Maritime

OBJET :
CASINO MUNICIPAL
←
Honoraires de Me
BEVIERRE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
21 Mars 1958

Le ~~vingt et un Mars~~ mil neuf cent ~~cinquante huit~~
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni à la Mairie en séance
publique, sous la présidence de M.

Brusset, Député Maire

ETAIENT PRESENTS : MM.

Brusset, Seugnet, Routin, Castelnaud, Couzinet
Gaussel, Barrot, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrère, Camblong, Etche-
ber, Bourdeille, Narteau, Nelle Fouché, MM. Rochedereux, Grussermeyer,
Dufour, Papeau.

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

MM. Domecq, Pouget, Chamboulan, Guichaoua

M. Etcheber a été élu Secrétaire

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du 26 Juillet 1957 approuvée le 1er Aout 1957
décidant la mise sous sequestre de la concession accordée à la Sté
des Casinos

Vu l'arrêté Municipal du 2 Nov. 1957 désignant M. BEVIERRE Pierre comme
Directeur de l'exploitation provisoire de la concession du Casino
Municipal

Considérant que M. Bevierre est appelé à se rendre à Royan, ainsi qu'à
d'autres lieux, pour remplir la mission qui lui a été confiée par
l'arrêté sus visé

Considérant qu'à certaines occasions, le Directeur de l'exploitation
provisoire doit être accompagné de M. BOMPAIX, Architecte, ou de toute
autre personne à son gré

décide

que le montant des honoraires, frais et déplacements dus à Me Bevierre
seront fixés à 2% du montant des travaux effectués.

- qu'une somme de 300.000 frs sera mandatée à M. Bevierre Pierre, 267
rue St Honoré, Paris, Directeur de l'exploitation provisoire de la
Concession du Casino Municipal CCP Paris 2127.72 dès approbation
de la présente délibération pour les frais et travaux précédant la mise
en route du chantier.

- que ces dépenses résultant de la mise sous sequestre de la conces-
sion accordée à la Sté des Casinos seront mandatées sur le chapitre
XXXV, art. 13 du Budget " Dépenses de Reconstruction du Casino Muni-
cipal".

58026

1 orig + 2 copies, compt 2.1.18-

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Maurice



APPROUVÉ

ROCHFORT-SUR-MER, le 29. AVR 1958

Le Sous-Préfet,

[Handwritten signature]